



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-28-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE RAA-3 ET DE LA ZONE RÉCRÉATIVE RECB-13 DU SECTEUR DES RUES DE QUÉBEC ET JEAN-PAUL-LEMIEUX, ET DE MODIFIER LES USAGES PROHIBÉS DANS LE PARC INDUSTRIEL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 3 août 2021, le ***Règlement numéro 1841-28-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier les limites de la zone résidentielle Raa-13 et de la zone récréative RECb-13 du secteur des rues de Québec et Jean-Paul-Lemieux, et de modifier les usages prohibés dans le parc industriel.***

Ce règlement a pour objet de supprimer la zone publique P-10 sur la rue de Québec, une partie de la zone récréative sur la rue Jean-Paul-Lemieux et de modifier les usages prohibés dans le parc industriel.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 17 août 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 10 septembre 2021

La greffière adjointe,
Audrey Gagné